

EXAMEN D'APTITUDE PROFESSIONNELLE DES CANDIDATS REVISEUR D'ENTREPRISES

SESSION ORDINAIRE – OCTOBRE/NOVEMBRE 2013

E P R E U V E E C R I T E

Première partie – 9.00 heures à 12.00 heures (3h.) – 51 points

1. N'oubliez pas de mentionner votre numéro d'identité personnel anonyme sur l'étiquette de votre farde ainsi que sur chaque feuille d'examen.
2. Veuillez noter vos réponses à chaque question sur une nouvelle feuille séparée.
3. N'oubliez pas de noter le n° de la question à laquelle vous répondez ainsi que le n° de la page sur chaque feuille (cases prévues en haut à droite de chaque feuille).
4. A la fin de l'épreuve, veuillez regrouper vos feuilles de réponse dans l'ordre des questions et donner une numérotation globale aux feuilles remises (en bas, à droite de chaque feuille).
5. Soignez votre écriture et utiliser une encre foncée pour rédiger vos réponses (noir ou bleu).

Vous travaillez dans un cabinet de révision agréé et vous devez prendre position par rapport à un certain nombre de questions, en relation avec :

1. Contrôle interne pertinent pour l'audit dans les sociétés commerciales

Enoncé en Partie I	Question 1	18,0 points
---------------------------	------------	-------------

2. Master / Feeder UCITS

Enoncé en Partie II	Question 2	2,0 points
	Question 3	2,0 points
	Question 4	5,0 points
	Question 5	5,0 points
	Question 6	2,0 points
	Question 7	2,0 points

3. Question mixte banque

Enoncé en Partie III	Question 8	7,0 points
	Question 9	4,0 points
	Question 10	4,0 points

Partie I – Contrôle interne pertinent pour l’audit dans les sociétés commerciales

Vous êtes Réviseur d’Entreprises au sein du cabinet d’audit RevCo.

Vous êtes en charge d’une nouvelle société, **DapPro S.A.**, qui a nommé RevCo en tant que Réviseur d’Entreprises Agréé pour l’audit des comptes annuels au 31 décembre 2013. La société est spécialisée dans le conseil industriel et est en pleine expansion.

La société est dirigée par **Monsieur Paul Schmidt (PAS)**, président du Conseil d’Administration et CEO.

Madame Monique Schmidt (MOS), son épouse est en charge de la comptabilité et des finances de DApPro S.A.. Madame Schmidt est assistée d’un comptable, **François Perrier (FRP)**.

Vous avez d’ores et déjà préparé votre approche d’audit et décrit les procédures administratives telles qu’exposées par la direction. Les explications reçues de la part de Monsieur et Madame Schmidt quant à l’organisation administrative de DapPro S.A. ne vous semblent pas très précises et vous en concluez que les processus administratifs de l’entité pourraient être améliorés.

Un assistant confirmé de votre équipe, **Ted**, est intervenu au sein de la société DapPro S.A. afin de procéder à la revue de la bonne application des procédures de contrôle interne relatives au cycle Achats / Fournisseurs. Ces travaux ont été effectués sur base de la comptabilité arrêtée au 31 mai 2013. Les feuilles de travail préparées par Ted sont jointes en annexe A

Question 1

Sur base des feuilles de travail de Ted (Annexe A) relatives au cycle achats/fournisseurs, présentez sous forme de tableau à 3 colonnes* :

- 1) les faiblesses de contrôle interne constatées,
- 2) les risques qui en découlent, et
- 3) les recommandations pour le management qui en résultent.

(6,0 + 6,0 + 6,0 = 18,0 points)

Votre analyse ne consistera pas à faire une analyse écrite par écriture mais de synthétiser les faiblesses les plus significatives qui ressortent de l’ensemble des deux tests de transaction. Soyez particulièrement précis quant aux risques qui découlent des faiblesses que vous relèverez et quant à la rédaction des recommandations faites au management.

(*) Schéma de tableau :

Faiblesse de contrôle interne	Risque d’anomalies résultant de la faiblesse	Proposition(s) d’amélioration

ANNEXE A

Client: DapPro S.A
31 Décembre 2013

Audit:
--

Objet : Tests de transaction - Cycle Achats / Fournisseurs

Juillet 2013 - Préparé par: TED Revu par: ----

Travail effectué: Tests de transaction:

Test 1) Selection de 10 transactions au hasard à partir du journal des achats: Recherche des pièces justificatives et analyse des pièces comptables et enregistrements comptables correspondants.

Test 2) Selection au hasard de 10 factures ou justificatifs reçus des fournisseurs partir des dossiers fournisseurs: Analyse des pièces justificatives ainsi que des enregistrements comptables correspondants.

TEST 1

Test 1	Référence journal achat	Date d'enregistrement	Fournisseur	Objet	Compte de charge débité	Montant HT en Euro	Commentaires
1	13-01-018	10/01/2013	Institut Technique	Honoraires d'étude technique	613480	15 000,00	- Imputation en honoraires divers par FRP - Classement facture dans dossier "Institut Technique" - Règlement effectué par FRP en date du 28/03/2013 (indication sur facture)
2	13-01-023	11/01/2013	Tout pour le Bureau Sàrl	Cartouches d'encre	608130	1 570,00	- Imputation par MOS en fournitures de bureau - Copies du Bon de Commande et du Bon de Reception joints dans dossier - Bon à payer sur facture de PAS - Règlement effectué par en date du 27/03/2013 (indication sur facture) - Classement facture dans dossier "Tout pour le Bureau Sàrl"
3	13-01-045	23/01/2013	Etude A. & Associés	Défense M et Mme Schmidt - Dossier garantie décennale construction maison	613410	1 500,00	- Imputation en Honoraires Avocat par FRP - Classement facture dans dossier "Avocats" - Bon à payer sur facture de PAS - Règlement effectué en date du 28/01/2013 (indication sur facture)
4	13-02-005	04/02/2013	La Cave à Vin	Achat Vin - 2 cartons de 12 bouteilles	612100	1 200,00	- Imputation en "Sous-traitance" - Inscription à la main "Cadeaux Clients" sur la facture - Pas de mention Règlement ni de "Bon à payer" sur facture - Règlement par Journal de Banque de Janvier 2013 - Classement facture dans dossier "Fournisseurs divers" - Facture datée de Janvier et comptabilisée en Février 2013
5	13-02-017	11/02/2013	Fournisseurs Divers	Déplacement de PAS à Londres: billet Luxair	615211	250,00	- Imputation en "Frais de déplacement" par FRP - Classement facture dans dossier "Déplacements" - Règlement effectué par remboursement en Compte Courant PAS (indication sur billet d'avion Luxair)
6	13-02-028	27/02/2013	Fournisseurs Divers	Déplacement François Perrier - Indemnités kilométriques	615212	550,00	- Note de frais de François Perrier - Imputation en "Frais de déplacement" par FRP - Classement facture dans dossier "Déplacements" - Règlement effectué par FRP en date du 27/02/2013
7	13-03-009	04/03/2013	Tout pour le Bureau Sàrl	Fournitures diverses	608130	155,00	- Imputation par FRP en fournitures de bureau - Copies du Bon de Commande et du Bon de Reception joints dans dossier - Bon à payer sur facture de PAS - Règlement effectué par en date du 30/04/2013 (indication sur facture) - Classement facture dans dossier "Tout pour le Bureau Sàrl"
8	13-03-024	11/03/2013	MobOffice	Une table de réunion et 6 chaises	608120	2 700,00	- Imputation erronée en charge - Pas de visa identifiant personne ayant imputé la facture - Pas de bon à payer sur facture, pas de mention du règlement - Classement facture dans dossier "Tout pour le bureau Sàrl"
9	13-04-019	15/04/2013	Institut Technique	Honoraires d'étude technique	612100	10 500,00	- Imputation en "sous-traitance" par MOS - Classement facture dans dossier "Sous-traitance" - Pas d'indication du règlement sur facture - Règlement effectué en date du 24/05/2013 par MOS
10	13-05-011	09/05/2013	Librairie du Centre	Divers ouvrages techniques et livres	608130	377,00	- Imputation par FRP en fournitures de bureau - Classement facture dans dossier "Divers"

- Paiement par Compte-courant associé PAS

TEST 2

Test 2	Référence journal achat	Date d'enregistrement	Fournisseur	Objet	Compte de charge débité	Montant HT en Euro	Commentaires
1	13-01-005	07/01/2013	LEO	Electricité - consommation décembre 2012	608112	135,00	- Imputation en charge electricité par FRP - Classement facture dans dossier "LEO" - Règlement effectué par FRP en date du 27/02/2013 (indication sur facture)
2	13-01-047	29/01/2013	Fournisseurs Divers	Déplacement François Perrier - Indemnités kilométriques	615211	550,00	- Note de frais de François Perrier - Imputation en "Frais de déplacement" par FRP - Classement facture dans dossier "Déplacements" - Règlement effectué par FRP en date du 29/01/2013
3	13-02-002	01/02/2013	Lux'interim	Intérimaire - assistante commerciale Janvier 2013 - temps partiel	622100	1 523,56	- Imputation en charge Interimaires par FRP - Classement facture dans dossier "Lux'Interim" - Bon à payer sur facture de PAS - Règlement effectué en date du 27/02/2013 par MOS (indication sur facture)
4	13-02-007	04/02/2013	ImmoCentral	Loyer Février 2013	611120	2 200,00	- Imputation en "Location Bureaux" par MOS - Classement facture dans dossier "ImmoCentral" - Règlement par MOS le 07 février 2013
5	13-02-018	11/02/2013	Fournisseurs Divers	Déplacement de PAS et MOS à Rome: billets Luxair	615212	985,00	- Imputation en "Frais de déplacement" par FRP - Classement facture dans dossier "Déplacements" - Règlement effectué par remboursement en Compte Courant PAS (indication sur billets d'avion Luxair)
6	13-02-021	12/02/2013	Tout pour le Bureau Sàrl	Fournitures diverses	608130	187,40	- Imputation en fournitures de bureau - Pas de visa identifiant personne ayant imputé la facture - Pas de copies du Bon de Commande et du Bon de Reception joints dans dossier - Classement facture dans dossier "Tout pour le Bureau Sàrl" - Règlement effectué par FRP en date du 29/03/2013
7	13-03-028	15/03/2013	P&T	Consommations Février 2013	615320	273,80	- Imputation par FRP en charge "frais téléphone" - Bon à payer sur facture de PAS - Règlement effectué par en date du 30/04/2013 (indication sur facture) - Classement facture dans dossier "P&T"
8	13-04-024	19/04/2013	Loclnfo	Loyer Photocopieur mai 2013	611120	2 700,00	- Imputation par MOS en "Location Bureaux" - Classement facture dans dossier "Loclnfo" - Pas de bon à payer sur facture - Règlement effectué par MOS en date du 31/05/2013
9	13-04-026	22/04/2013	Lux'Assurance	Assurance Responsabilité civile professionnelle	614600	10 500,00	- Imputation en "Assurances" par MOS - Classement facture dans dossier "Sous-traitance" - Pas d'indication du bon à payer et du règlement sur facture - Règlement effectué en date du 27/05/2013 par MOS
10	13-05-048	31/05/2013	Institut Technique	Honoraires d'étude technique	613480	5 500,00	- Imputation en "honoraires divers" par FRP - Classement facture dans dossier "Institut Technique" - Bon à payer de PAS sur facture - Règlement effectué par FRP en date du 28/06/2013 (indication sur facture)

Conclusion: Il n'y a pas de procédures écrites.
Les 2 tests de transaction font apparaître de nombreuses incohérences et anomalies.
Nécessité de mettre en place un contrôle interne efficace.

Partie II – Master / Feeder UCITS

Vous êtes un manager en charge de l'audit d'un groupe de fonds promus par Funds Assets Manager S.A.

L'un des directeurs du conseiller en investissement, Monsieur Jesaistout, voudrait vous rencontrer pour discuter du lancement d'un nouveau produit pour élargir leur gamme existante. Mr Jesaistout a entendu parler des structures master / feeder et voudrait obtenir des précisions les concernant.

Question 2

Quelles sont les caractéristiques de ce type de structure dans le cadre des fonds UCITS ?

(2,0 points)

Le conseiller en investissement a déjà un groupe de fonds existants, en Suisse et au Luxembourg.

Question 3

Est-il possible de créer une structure master/feeder, avec un fonds Maître en Suisse (« Fund Swiss », non UCITS) et un fonds Nourricier au Luxembourg (« Fund Lux », UCITS) ?

(2,0 points)

Après avoir rencontré Monsieur Jesaistout, l'associé en charge de « Fund Lux » et vous-même recevez un email vous informant que Funds Assets Manager S.A. a décidé de créer une structure UCITS Master/Feeder incluant un fonds existant anglais (« Fund UK) et un fonds luxembourgeois (« Fund Lux »).

Vous êtes en charge de l'audit de « Fund Lux ».

La nouvelle structure aura comme fonds Maître « Fund UK » et comme fonds Nourricier « Fund Lux ». Les deux sont des fonds UCITS.

La politique d'investissement de « Fund Lux » sera d'investir un minimum de 90% de ses actifs dans « Fund UK ».

L'exercice social de « Fund UK » se termine le 30 septembre, alors que celui de « Fund Lux » se termine le 31 décembre.

Monsieur Jesaistout vous informe que l'auditeur de « Fund UK » ne fait pas partie du réseau de votre cabinet d'audit.

Luxembourg, le 30 septembre 2013

L'associé en charge de « Fund Lux » vous demande de contacter l'auditeur de « Fund UK » pour planifier vos travaux d'audit et de décider des informations qui seront à inclure dans l'accord d'échange d'informations.

Question 4

Quelles informations devront être reprises dans l'accord d'échange d'informations ?

(5,0 points)

Question 5

Quelles procédures d'audit devrez-vous effectuer en tant qu'auditeur de « Fund Lux » ?

(5,0 points)

Question 6

Quelles seront les conséquences éventuelles de la différence de fin d'exercice au regard de vos procédures d'audit ?

(2,0 points)

Question 7

En plus des informations requises par l'annexe B de la loi du 17 décembre 2010, y-a-t-il des informations additionnelles à inclure dans les états financiers du fonds Nourricier Fund Lux?

(2,0 points)

Partie III – Contrôle légal des comptes d'une banque

Vous êtes le manager en charge du contrôle légal des comptes (première année) d'une grande banque luxembourgeoise, filiale d'une autre banque établie dans un pays membre de l'Union européenne et qui est cliente de votre cabinet de révision agréé.

Cette banque est principalement active dans deux domaines :

- Banque commerciale et banque d'investissement, et
- Banque privée pour individus « very high net worth » (minimum 5 millions EUR de fortune financière nette) et « ultra high net worth » (minimum 20 millions EUR de fortune financière nette).

Comme les liquidités récoltées à travers l'activité de banque privée ne suffisent pas à financer l'activité de banque commerciale, la filiale luxembourgeoise se finance en grande partie par des dettes à court terme vis-à-vis de sa maison-mère (dépôts) et par des titres de dettes émises dans le cadre d'un programme EMTN. Lors du contrôle légal des comptes au 31.12.N des comptes annuels statutaires de cette banque, préparés selon les normes IAS/IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne, vous rencontrez un certain nombre de problématiques/questions qu'il vous est demandé de d'analyser en tant que chargé de mission fraîchement nommé réviseur d'entreprises.

On vous demande de développer une position argumentée en relation avec ces problématiques qui sont décrites dans les questions qui suivent.

1 – Activité des crédits commerciaux : aspects réglementaires et approche d'audit dans une situation d'outsourcing

En ce qui concerne l'**activité de crédits commerciaux**, le senior en charge vous laisse la note suivante :

« L'activité d'octroi (et de modification ou de terminaison) des crédits (front-office) et la comptabilisation des crédits sont effectués à la maison-mère ; aux fins de comptabilisation, les comptes de la maison-mère ont un accès à distance au système comptable de la banque luxembourgeoise. La documentation y relative est gardée à l'étranger. Le suivi des dossiers de crédit et du risque de contrepartie est effectué par un département spécialisé de la maison-mère, qui détermine aussi les limites d'expositions individuelles transférées au Luxembourg sur base de son appétit de risque à mettre dans la filiale luxembourgeoise. Comme la maison-mère est auditée par un contrôleur légal des comptes dans le pays d'implantation de la maison-mère et comme ce même auditeur doit présenter un document similaire au LFR luxembourgeois à l'autorité de surveillance prudentielle de ce pays, j'ai demandé à cet auditeur, qui appartient à notre réseau, qu'il nous fournisse une confirmation que l'audit et l'établissement du LFR n'ont pas donné lieu à des problèmes significatifs. Nous pouvons ensuite placer une « high reliance » sur le fonctionnement efficace du contrôle interne en matière d'octroi (et de modification ou de terminaison) et de suivi du risque de contrepartie pour l'activité des crédits commerciaux. Ce même auditeur va également nous confirmer qu'il n'a pas constaté d'anomalies sur les ratings internes

Luxembourg, le 30 septembre 2013

finaux utilisés (et qui concernent aussi nos expositions). Il nous reste alors uniquement à faire le travail descriptif des 15 expositions les plus larges pour le LFR à la CSSF »

Question 8

Etes-vous d'accord avec l'approche proposée par votre senior? Décrivez l'approche proposée sous les angles réglementaires et impact sur l'audit ?

(7,0 points)

2 – Impôts : taux d'imposition effectif et impôts différés

1. Lorsque vous revoyez le tableau des anomalies non corrigées, vous trouvez l'explication suivante : « Lors de notre revue des **charges d'impôts au compte de résultats**, nous avons calculé que cette charge doit être de :

Résultat net avant impôts	199.000.000
Taux de taxation	28.59%
Charge d'impôt courante calculée par l'auditeur	56.894.100

Or, la charge d'impôt réelle n'est que de 26.594.100 EUR. Nous avons donc un ajustement de 30.300.000 EUR à comptabiliser en débitant la charge d'impôts au compte de résultat et en créditant au passif les dettes d'impôts. »

Question 9

Préparez une réponse argumentée et détaillée suite au mémo de votre senior en indiquant (s'il y en a) des éléments pouvant expliquer une telle différence significative entre la charge d'impôt courante calculée et la charge d'impôt courante comptabilisée. Pour chaque élément identifié (s'il y en a), expliquez-en brièvement la nature et la base légale.

(4,0 points)

2. Votre senior vous indique encore : « La charge d'impôt courante, selon le chef comptable, se décompose en :

Charge d'impôt courante	26.594.100
a) impôt sur le résultat provenant des activités ordinaire	15.000.000
b) impôts différés	11.594.100

Cette décomposition ne fait aucun sens selon moi et elle éloigne encore plus le poste « impôt sur le résultat provenant des activités ordinaires » du montant qu'il doit avoir selon mon calcul repris ci-dessous (56.894.100 EUR). »

Question 10

Expliquez au senior la nature du poste « impôts différés ». Prenez soin de lui indiquer quelle est la contrepartie de ce poste (qui représente une charge de 11.594.100 EUR en N) dans les états financiers de la banque.

Trouvez un exemple pratique pouvant expliquer la charge d'impôts différés reprise dans les comptes et illustrez le principe (et l'utilité) des impôts différés à l'aide de cet exemple - expliquez également les impacts comptables sur les périodes ultérieures (s'il y en a).

(4,0 points)

EXAMEN D'APTITUDE PROFESSIONNELLE DES CANDIDATS REVISEUR D'ENTREPRISES

SESSION ORDINAIRE – OCTOBRE/NOVEMBRE 2013

E P R E U V E E C R I T E

Deuxième partie – 14.00 heures à 17.00 heures (3h.) – 49 points

1. N'oubliez pas de mentionner votre numéro d'identité personnel anonyme sur l'étiquette de votre farde ainsi que sur chaque feuille d'examen.
2. Veuillez noter vos réponses à chaque question sur une nouvelle feuille séparée.
3. N'oubliez pas de noter le n° de la question à laquelle vous répondez ainsi que le n° de la page sur chaque feuille (cases prévues en haut à droite de chaque feuille).
4. A la fin de l'épreuve, veuillez regrouper vos feuilles de réponse dans l'ordre des questions et donner une numérotation globale aux feuilles remises (en bas, à droite de chaque feuille).
5. Soignez votre écriture et utiliser une encre foncée pour rédiger vos réponses (noir ou bleu).

Vous travaillez dans un cabinet de révision agréé et vous devez prendre position par rapport à un certain nombre de questions, en relation avec :

4. Droit des sociétés

Enoncé en Partie IV	Question 11	15,0 points
----------------------------	-------------	-------------

5. Normes – Missions spéciales

Enoncé en Partie V	Question 12	3,0 points
	Question 13	2,0 points
	Question 14	4,0 points
	Question 15	4,0 points
	Question 16	3,0 points

6. Audit d'une société d'assurance

Enoncé en Partie VI	Question 17	3,0 points
	Question 18	3,0 points
	Question 19	3,0 points
	Question 20	2,0 points
	Question 21	2,0 points
	Question 22	2,0 points
	Question 23	3,0 points

Partie IV – Droit des sociétés et droit fiscal

X est une société anonyme de droit luxembourgeoise. X détient 30% du capital social de SARLFRA, une société à responsabilité limitée de droit français. En raison d'une convention d'actionariat avec Y et Z, deux sociétés non liées à X et qui ensemble avec X détiennent 100% du capital social de SARLFRA, X s'occupe de la gestion de SARLFRA, Y et Z s'engageant à voter aux assemblées de SARLFRA dans le sens des recommandations de X.

X s'endette auprès de son actionnaire US sous forme de CPEC (convertible preferred equity certificates), pour un montant de 1,000, avec une rémunération annuelle de 5%, afin de prêter cette même somme avec une marge de 0,1% à SARLFRA (le « Prêt »). Le résultat comptable de X à l'exception de ces aspects est de 100. On s'attend à ce que SARLFRA puisse déduire intégralement la charge d'intérêt du Prêt de sa base imposable française.

En tant qu'auditeur de X vous êtes invités à l'assemblée des actionnaires de X devant approuver les comptes sociaux de l'exercice. Dans le cadre de cette réunion, le conseil d'administration (C.A.) se fait questionner par un actionnaire sur certains points de la gestion sociale ; ce dernier se tourne vers vous pour l'aider :

1. L'actionnaire voudrait comprendre comment, avec les informations précédentes, le C.A. a déterminé le résultat imposable de X.
2. Ayant lu dans la presse que le gouvernement luxembourgeois allait jouer la transparence fiscale avec l'étranger, l'actionnaire se demande si cette opération peut avoir un impact pour SARLFRA, voire pour X.
3. L'actionnaire demande également au C.A. de prendre position sur la question de savoir si X n'aurait pas commis de fraude fiscale en France ou au Luxembourg en raison du prêt. Si oui, ne faudrait-il pas que l'auditeur dénonce le 'méfait' à l'instance compétente et/ou au président de l'IRE ?
4. À défaut, l'opération ne constituerait-elle pas une mesure fiscale dommageable au sens de l'UE ? Quelles en seraient les conséquences pour X ?
5. Le prêt accordé ayant été signé dans l'urgence, aucun C.A. n'a eu lieu au préalable pour approuver la transaction. Par contre, X a été dûment représentée par deux administrateurs pour signer le contrat de prêt, tel que le prévoient les statuts en matière de représentation de X vis-à-vis des tiers. L'actionnaire se demande si la convention de ce fait n'est pas nulle, de sorte que SARLFRA pourrait refuser de rembourser sa dette à X ?

Luxembourg, le 30 septembre 2013

6. Est-ce qu'une telle transaction est susceptible de mettre en cause la responsabilité civile ou pénale des administrateurs ayant signé la convention ?

Dans un premier temps, l'auditeur essaie d'invoquer qu'il ne serait pas avocat pour éviter de répondre à ces questions qu'il juge épineuses. Ayant échoué dans son entreprise, il décide de prendre position, avec les réserves d'usage.

Question 11

Rédiger une note indiquant votre position sur les différentes questions de l'actionnaire.

(15,0 points)

Partie V – Normes professionnelles – missions spéciales

La société ImmoLux, de droit luxembourgeois, a été constituée en date du 30 juin 2011 sous forme d'une société à responsabilité limitée. Elle a pour activité la détention et l'exploitation d'un immeuble situé en Allemagne. La société a pour intention d'exploiter l'immeuble à long terme et a contracté des baux de longue durée avec ses locataires. Ses associés décident de la transformer en société en commandite par actions en date du 15 septembre 2013, dont le capital social serait constitué de 310 actions d'une valeur nominale de EUR 100.

Votre cabinet de révision agréé a été désigné pour effectuer l'audit légal de ImmoLux au 31 décembre 2012, ainsi que pour établir un rapport dans le cadre de la transformation de la société en société en commandite par actions.

Les gérants de ImmoLux vous présentent la situation financière suivante au 31 août 2013, établie sur base des principes d'évaluations conformes à la loi luxembourgeoise :

ACTIF		PASSIF	
Terrain et immeuble	5 110 000	Capitaux propres	40 000
Créances clients	35 000	Résultats reportés	- 20 000
Trésorerie	70 000	Résultat de la période	2 000
		Dettes bancaires	4 500 000
		Dettes fournisseurs	90 000
		Autres dettes	603 000
Total actif	5 215 000	Total passif	5 215 000

Ils proposent l'évaluation suivante des actifs et passifs de ImmoLux :

Terrain et immeuble	5 620 000	Valeur établie sur base des revenus futurs actualisés
Créances clients	35 000	Valeur nette comptable
Trésorerie	70 000	Valeur nominale
Dettes bancaires	4 500 000	Valeur nominale, y inclus intérêts courus (repris en autres dettes)
Dettes fournisseurs	90 000	Valeur nominale
Autres dettes	603 000	Valeur nominale
Actif net réévalué :	532 000	

Question 12

Dans quel cadre légal et normatif s'inscrit cette mission ?

(3,0 point)

Question 13

Lors du processus de sélection du cabinet qui sera en charge de l'établissement du rapport relatif à cette opération, un des gérants s'interroge sur l'indépendance de votre cabinet, également en charge de l'audit légal de ImmoLux, et propose de nommer un cabinet de révision de sa connaissance, qui a déjà confirmé qu'il serait disposé à effectuer cette mission. Que lui répondez-vous ?

(2,0 points)

Question 14

Vous avez accompli les procédures d'acceptation de la mission et avez pris connaissance de l'opération envisagée.
Expliquer brièvement les diligences que vous allez mettre en œuvre concernant votre contrôle.

(4,0 points)

Question 15

Les gérants vous font part d'une évaluation de la valeur de marché actuelle de leur ensemble immobilier, sur base de transactions comparables réalisées dans le même secteur géographique, qui établit la valeur de l'immeuble et du terrain à EUR 5.138.000. Ils vous précisent qu'ils ont décidé de ne pas retenir cette évaluation car ils considèrent que cette baisse de la valeur de marché n'est pas durable. Quelles conclusions en tirez-vous ?

(4,0 points)

Question 16

Vous estimez nécessaire de désigner vous-même un expert immobilier afin de corroborer l'évaluation de l'ensemble immobilier retenue par les gérants. Quelles sont les principales étapes de votre démarche afin de pouvoir utiliser ses travaux ?

(3,0 points)

Partie VI – Audit d’une société d’assurance

Une société d’assurance vie luxembourgeoise LuxLife S.A. et une société d’assurance vie portugaise EstrelaLife S.A. ont prévu de fusionner ensemble. Les organes d’administration respectifs de ces sociétés ont décidé de procéder à une fusion transfrontalière par absorption, LuxLife S.A. étant l’absorbante et EstrelaLife S.A. cessant d’exister une fois la fusion réalisée. Votre cabinet de révision agréé a été nommé pour réaliser l’audit des comptes annuels en Lux GAAP sans option de juste valeur de LuxLife S.A. après cette opération.

Le dirigeant agréé de LuxLife S.A. vous contacte pour vous demander si un rapport du Réviseur d’Entreprises Agréé est requis pour cette opération et quelle forme prendra ce rapport.

Question 17

Hormis un rapport de fusion, veuillez décrire quel autre **type de rapport** pouvez-vous proposer à votre client en justifiant votre réponse.

Veuillez préciser les **objectifs** de ces rapports et formuler leurs **conclusions** respectives.

(3,0 points)

En concertation avec le dirigeant agréé, vous avez finalement réalisé un rapport de fusion. Le projet de fusion entre les deux sociétés précisait que l’actif net d’EstrelaLife S.A. serait repris dans la comptabilité de LuxLife S.A. à sa valeur nette comptable au 01.01.N. Suite à la réalisation de la fusion, LuxLife S.A. a donc enregistré dans ses livres, via des fonds collectifs internes à taux garanti et des fonds dédiés en unités de compte, un portefeuille obligataire constitué d’obligations non négociées sur des marchés réglementés et dont les émetteurs sont des sociétés privées principalement portugaises et espagnoles.

Question 18

Veuillez décrire les contraintes de LuxLife S.A. en matière de restrictions d’investissement en **distinguant** fonds collectifs internes à taux garanti et fonds dédiés.

(3,0 points)

Question 19

Votre approche d’audit concernant l’évaluation de ce portefeuille obligataire est-elle la même pour les deux types de produits d’assurance ?

(3,0 point)

Luxembourg, le 30 septembre 2013

Votre équipe d'audit commence les travaux d'audit intermédiaires et se concentre notamment sur l'enregistrement des écritures de fusion. Votre chargé de mission vous envoie le courrier électronique suivant :

« De : Chargé de mission

A : Associé Réviseur d'Entreprises Agréé

Nous avons voulu vérifier les écritures de reprise du portefeuille obligataire et recalculer un échantillon de coûts amortis comme tu nous l'avais demandé. Nous nous sommes rendu compte que la base de calcul du coût amorti au 01.01.N. n'est pas la valeur nette comptable telle que précisée dans le projet de fusion mais la valeur actuelle qui a servi à la détermination des rapports d'échange. Nous ne pouvons pas chiffrer l'impact à ce stade. J'en ai parlé avec le chef comptable et il considère que cela demanderait énormément de travail à son équipe pour faire ce calcul. Qu'en penses-tu ? Pour information, nous avons aussi remarqué que le client n'a pas procédé à la mise en place des conventions de dépôt pour les fonds dédiés reçus lors de la fusion.

Cordialement

Chargé de mission »

Question 20

Quelle est votre analyse de la situation ? Quelles sont les éventuelles actions à entreprendre vis-à-vis de l'audit ? vis-à-vis de la direction ?

(2,0 points)

Une prise de connaissance initiale des émetteurs semble indiquer que la liquidité de la plupart de ces obligations est réduite. Le dirigeant agréé vous a indiqué que, dans la mesure du possible, des prix sont obtenus auprès de tiers tels que Bloomberg ou Telekurs.

Question 21

Veillez décrire les travaux d'audit que vous allez entreprendre en relation avec les prix obtenus auprès des tiers.

(2,0 points)

Question 22

Le fait que la liquidité de ces obligations soit restreinte a-t-elle un impact sur la marge de solvabilité ? Votre réponse serait-elle la même sous un référentiel Solvabilité II ?

(2,0 point)

Luxembourg, le 30 septembre 2013

Vous êtes désormais proche de la fin de votre audit et vous devez à présent conclure sur les points ouverts.

Le dirigeant agréé a finalement entendu vos observations relatives aux écritures de fusion, de sorte que ce point est désormais clos. Toutefois, étant donné l'effort que cela a demandé à son équipe, celle-ci n'a pas pu travailler sur les conventions de dépôt. Après beaucoup de discussions, vous êtes également satisfait de la correcte application des méthodes comptables, à l'exception d'un point particulier. Votre équipe a découvert que l'un des émetteurs privés a fait l'objet d'une opération de financement après la clôture, opération à laquelle LuxLife S.A. n'a pas participé. Il semble que l'émetteur soit dans une situation économique et financière nettement moins favorable que ce que laissent penser les informations recueillies pour l'évaluation des placements C à la clôture. Enfin, le dirigeant agréé refuse de donner la valeur actuelle du portefeuille obligataire dans l'annexe des comptes annuels et propose d'ajouter à la place un paragraphe dans la lettre de déclaration.

Question 23

Quelles sont vos conclusions ?

(3,0 points)